SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Le contenu de cette publication
a été réalisé par la
Société du parc industriel
et commercial aéroportuaire de
Mirabel

Cette édition a été produite
à la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 1er trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06100-8
ISSN 0714-9921
© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guy
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel pour l'exercice terminé le 31 mars 1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,
Rodrigue Biron

Québec, le 30 janvier 1984

Monsieur Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie, du
Commerce et du Tourisme
1, Place Ville-Marie
23e étage
Montréal (Québec)

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil d'administration, je vous soumets le rapport annuel de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel pour l'exercice clos le 31 mars 1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre entière collaboration.

Le président,
Ghislain Théberge

Montréal, le 19 septembre 1983

Table des matières

— Rapport du président à l'actionnaire 9
— Sommaire des activités
  1- Immobilisation de la Société 11
  2- Mission de l'aéroport de Mirabel 11
  3- Voies d'accès 11
  4- Conseil de l'industrie de l'hydrogène 11
  5- Projet YMXTEK 11
  6- Projet d'usine d'hélicoptères 11
  7- Comité de promotion et de développement de Mirabel 11
  8- L'administration 11
— Budget 13

Administrateurs
Ghislain Théberge
Président du Conseil
Ministère de l'Industrie, du Commerce
et du Tourisme
Québec

Yves Rancourt
Directeur général
Ministère de l'Industrie, du Commerce
et du Tourisme
Québec

Jacqueline Morin
Membre du Conseil d'administration
Gestion immobilière Syverin inc.
Laval

Charles Léonard
Membre du Conseil d'administration
Maire
Ville de Mirabel
Mirabel

Administration
Gilles Martineau
Secrétaire-trésorier

Diane Fournier
Agent de gestion

Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel

Bureaux:
1, Place Ville-Marie
15e étage
Montréal (Québec)
H3B 3M6

Constitution de la Société
Le 30 juin 1976, en vertu de la Loi 11
(chapitre 32 des Lois de 1976).

Vérificateurs:
Charette, Fortier, Hawey & Cie
Touche, Ross & Cie

Rapport du président à l'actionnaire

Étant donné l'impossibilité, dans le contexte actuel, d'exploiter le plein potentiel de développement de l'aéroport de Mirabel et suite à l'annonce, par le ministre canadien, du retrait du gouvernement du Canada de l'Entente auxiliaire Canada — Québec sur les infrastructures du Parc industriel et commercial aéroportuaire, le gouvernement du Québec (à titre d'actionnaire) a dû réviser sa position vis-à-vis la Société du PICA.

Le Conseil d'administration a donc été avisé de restreindre les activités courantes de la Société tout en maintenant son existence juridique. Le président du Conseil d'administration a ainsi pris les dispositions nécessaires pour réduire les effectifs, déménager les bureaux ainsi que limiter les engagements budgétaires aux services essentiels.

Le Conseil d'administration s'est donc concentré à réaliser de nouveaux objectifs ayant pour but principal de protéger les investissements majeurs en infrastructures qui ont été effectués par la Société dans le secteur du complexe aéroportuaire de Mirabel. Le statut juridique de la Société a été maintenu, les engagements déjà pris ont été respectés et la direction a joué un rôle de surveillance des activités de développement de Mirabel, même si ces dernières ont été considérablement réduites suite aux décisions du gouvernement canadien sur la vocation de l'aéroport de Mirabel.

Il est cependant permis d'espérer qu'au cours de la prochaine année une entente pourra être réalisée avec la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée et la Ville de Mirabel pour en arriver à des efforts conjoints de développement et de mise en valeur des infrastructures déjà en place dans le Parc industriel et commercial aéroportuaire. À cette fin, des démarches ont été entreprises auprès des dirigeants de la S.I.C. (Mirabel) Ltée pour en arriver à la conclusion d'une entente visant le transfert de la propriété du territoire du Parc industriel et commercial aéroportuaire à la SPICAM.

Étant donné que les terrains du PICA sont situés dans le territoire de la ville de Mirabel et que cette dernière ne dispose que de ces espaces aménagés pour accueillir des projets industriels, la Société est aussi disposée à envisager le transfert de la responsabilité du développement d'un secteur du parc à la Ville de Mirabel.

L'année écoulée a donc permis d'évaluer l'implication future du gouvernement du Québec dans l'ensemble du dossier du complexe aéroportuaire de Mirabel, dont le parc industriel et commercial (PICA) n'est qu'une des composantes.

Sommaire des activités

1. Immobilisation de la Société

À ce jour, la Société est propriétaire de l'ensemble des infrastructures du Parc industriel et commercial aéroportuaire. Celui-ci est constitué principalement d'un réseau d'évacuation des eaux usées, présentement en opération, et d'une avenue pavée pourvue de services, dont un système d'alimentation en eau potable. Toutefois, la Société ne possède de droit de propriété sur aucun terrain situé dans les limites du parc industriel. Une entente a été conclue avec la Ville de Mirabel pour l'utilisation et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, moyennant le versement d'une compensation financière.

2. Mission de l'aéroport de Mirabel

Le 6 août 1982, le ministère des Transports du Canada rendait publique sa décision du maintien du statu quo en ce qui a trait au transfert préconisé des vols intérieurs et transfrontaliers de Dorval à Mirabel. Le ministère fédéral des Transports annonçait par la même occasion la mise en place d'un groupe de travail chargé de trouver des mesures incitatives pour développer la vocation de Mirabel pour le fret aérien et ainsi accroître l'utilisation de cet aéroport international.

Ces décisions remettent donc à une date indéterminée toute solution aux problèmes relatifs à la mise en valeur des infrastructures du parc industriel commercial aéroportuaire, ainsi qu'à la mise en place des voies d'accès et à l'acquisistion des terrains.

3. Voies d'accès

La Société avait souligné à plusieurs reprises le problème d'accès du parc industriel. Ce problème est maintenant réglé, du moins au niveau de la planification, puisque les ministères des Transports du Québec et du Canada ont conclu une entente sur un tracé définitif des autoroutes 13 et 50 sur le territoire de Mirabel. L'autoroute 13 traversera en plein centre le complexe aéroportuaire et passera ainsi directement à l'ouest des limites du parc industriel et commercial aéroportuaire entre les pistes d'atterrissage, grâce à un passage aménagé sous la voie de circulation séparant les deux pistes. Ce tracé permettra de désenclaver le parc en le reliant directement d'une part à la conurbation de Montréal et d'autre part au secteur aéroportuaire de Mirabel.

4. Conseil de l'industrie de l'hydrogène

La Société a tenu un rôle stratégique important dans la création et le support du Conseil de l'industrie de l'hydrogène. Notre implication dans ce dossier était directement reliée à sa mission, soit l'implantation d'une usine de production d'hydrogène liquide comme carburant pour avions.

La Société a continué de collaborer étroitement avec le Conseil de l'industrie de l'hydrogène. À titre de membre associé-fondateur de cet organisme, elle a versé une somme de 10 000 $, représentant sa cotisation pour l'année 1982, ainsi qu'un montant identique pour l'année 1983.

5. Le projet YMXTEK

La Société a complété l'étude de rentabilité du projet YMXTEK (projet d'un centre d'analyse d'huiles à moteur) et l'a transmise ainsi que toute la documentation annexe à la direction générale du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, qui est responsable d'assurer le suivi et la réalisation de ce projet.

6. Projet d'une usine d'assemblage d'hélicoptères

La Société a fourni toutes les données demandées par les promoteurs d'une usine d'assemblage d'hélicoptères à Mirabel. Les négociations se poursuivront avec le gouvernement du Canada et celui du Québec ainsi qu'avec certains organismes régionaux sur la possibilité d'implantation d'une telle usine.

7. Comité de promotion et de développement de Mirabel

Les membres du Conseil d'administration se sont appliqués à suivre les travaux de recherche entrepris par le Comité de promotion et de développement de Mirabel créé par le ministre des Transports du Canada pour assurer la relance des activités du Complexe aéroportuaire de Mirabel.

8. L'administration

Le gouvernement du Québec a racheté, en juillet 1982, du gouvernement du Canada, les actions qu'il détenait dans la Société suite au retrait du gouvernement du Canada de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures du Parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.

Durant l'exercice 1982-1983, la Société a opéré à même son fonds de roulement accumulé, en l'absence de nouvelles participations financières des actionnaires. Sur un budget fortement réduit, suite à la décision de limiter à l'essentiel les activités courantes de la Société, une somme de 337 000 $ a été dépensée ou engagée durant l'exercice financier.

La Société a transféré son bureau à la Place Ville-Marie dans un local mis à sa disposition par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, qui lui a également offert sans frais une gamme étendue de services administratifs. L'effectif de la Société est réduit à deux personnes, employées sur une base temporaire et à temps partiel.

Rapport et états financiers 31 mars 1983

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire
Société du parc industriel et
commercial aéroportuaire de Mirabel

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel au 31 mars 1983 ainsi que les états des frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1983. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1983 ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey & Cie
Touche Ross & Cie
Comptables agréés

Montréal (Québec)
le 4 mai 1983

Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel

Bilan au 31 mars 1983

Actif	1983	1982
	$	$
À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	49 761	406 523
Débiteurs et intérêts courus	72 900	26 298
	122 661	432 821
Parc industriel et commercial aéroportuaire		
Infrastructure (note 3)	7 438 190	7 193 210
	7 560 851	**7 626 022**
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	34 358	99 529
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 4)	1 000	1 000
Participation de l'actionnaire	7 525 493	7 525 493
	7 526 493	7 526 493
	7 560 851	**7 626 022**

Au nom du conseil

Ghislain Théberge, administrateur

Charles Léonard, administrateur

Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel
État des frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982	Cumulatif au 31 mars 1983
	$	$	$
Immobilisations			
Implantations industrielles et infrastructures de base			
Système de refoulement des eaux usées	—	—	2 242 537
Aménagement physique	—	—	1 486 865
Aménagement - Mirabel (centre-ville)	—	—	500 000
Plans d'aménagement, arpentage, génie et gérance des projets	—	7 926	558 070
Fonctionnement des installations (note 5)	41 211	78 865	383 649
	41 211	86 791	5 171 121
Administration			
Traitements et avantages sociaux	80 480	231 510	1 335 186
Honoraires professionnels, loyers et autres frais	145 293	206 806	1 293 833
	225 773	438 316	2 629 019
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire avant déduction des intérêts sur dépôts bancaires	266 984	525 107	7 800 140
Intérêts sur dépôts bancaires	21 995	105 560	361 950
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire	**244 989**	**419 547**	**7 438 190**

Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel
État de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1983

	1983	1982
	$	$
Utilisation des fonds		
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire	244 989	419 547
Diminution du fonds de roulement	(244 989)	(419 547)
Fonds de roulement au début de l'exercice	333 292	752 839
Fonds de roulement à la fin de l'exercice	**88 303**	**333 292**

Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel
Notes aux états financiers 31 mars 1983

1. Constitution de la Société

Suivant une entente-cadre entre le Canada et le Québec prévoyant la signature d'ententes auxiliaires relatives à la réalisation de projets de développement, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) 1976-1979 fut signée le 18 juin 1976. Suite à cette entente auxiliaire, qui fut par la suite prolongée jusqu'au 31 mars 1982, le gouvernement du Québec a constitué par la loi sanctionnée le 30 juin 1976 la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1982, une demande de reconduction de l'entente auxiliaire a été soumise aux parties concernées; suite à cette demande, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de renouveler l'entente auxiliaire, tandis que le gouvernement du Canada a fait connaître sa décision de se retirer de la Société. Conséquemment, le gouvernement du Québec est ainsi devenu le seul actionnaire de la Société.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Infrastructure

Les coûts relatifs à l'infrastructure comprennent les frais directement reliés aux différents projets ainsi que les frais d'administration de la Société, déduction faite des intérêts sur dépôts bancaires.

Participation de l'actionnaire

La participation de l'actionnaire est portée aux états financiers jusqu'à concurrence des sommes mises à la disposition de la Société.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1983, la Société n'est qu'au stade de l'aménagement du territoire et conséquemment, aucun état des résultats n'est présenté.

3. Infrastructure

Les terrains visés par les projets pertinents à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire sont la propriété du gouvernement du Canada.

4. Capital-actions

	1983 $	1983 $
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur au pair de 1 $ chacune		
En circulation		
1 000 actions ordinaires	1 000	1 000

5. Fonctionnement des installations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1983, une considération de $ 72 840 a été perçue en contrepartie de l'utilisation de certaines installations de la Société. Cette considération a été portée en réduction des coûts de fonctionnement des installations.